

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-101

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 16
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ESSERT-ROMAND - CHEF-LIEU - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'ESSERT-ROMAND pour l'aménagement du Chef-lieu.

La commune d'ESSERT-ROMAND entreprend le renouvellement du réseau d'eau potable, sur l'emprise de la traversée du Chef-lieu.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur. Les travaux prévus comprennent essentiellement la réalisation de 615 ml de tranchée et la pose de 9 points lumineux.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, GENIE CIVIL »**

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 26 mai 2021, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : L'entreprise DAZZA pour un montant de 314.663,62 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syane correspond à un montant de 112.253,12 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise DAZZA pour un montant de 82.732,00 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A donner leur accord pour les marchés à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. A donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE